



Solidaires, unitaires, démocratiques

Renault Guyancourt-Aubevoye
1 Avenue du Golf 78288 Guyancourt Cedex
API - CTA 624 0 40
Tél 02 32 77 63 09 Fax : 02 32 77 61 45
Portable 06 82 45 48 18
Aubevoye le 01 Février 2001 numéro 39

le 01 Février 2001 numéro 39

JUSQU'OU Iront-ILS ?

Par lettre recommandée en date du 03 janvier 2000, vous avez été convoqué à un entretien qui s'est tenu le lundi 15 janvier 2001 à 14h30.

Au cours de cet entretien pour lequel vous étiez accompagné de M. Bernard PUJIS, vous ont été exposés les motifs justifiant la demande de sanction requise à votre encontre.

Le mercredi 13 Décembre 2000, vous avez été surpris à 18h00, sur votre lieu de travail, l'atelier MQP11 dans la Ruche, modifiant avec du matériel de l'entreprise un cadre de moto Harley Davidson vous appartenant.

Ce cadre de moto a été par ailleurs introduit dans l'Etablissement sans aucune autorisation de votre hiérarchie.

Vous avez donc de ce fait contrevenu aux articles 2.2 et 3.4 du règlement intérieur de l'Etablissement de Guyancourt.

Lors de l'entretien préalable, vous avez reconnu les faits, refusant toutefois d'expliquer par quel moyen vous aviez entré ce cadre de moto dans l'Etablissement.

C'est pourquoi je vous informe par la présente que nous sommes amenés à vous sanctionner de 10 jours ouvrés de mise à pied qui se déroulera du 29 janvier 2001 au 09 février 2001 inclus.

Je tiens à vous informer qu'en cas de nouvelle récurrence de votre part, nous pourrions être amenés à prendre à votre encontre une sanction plus grave, pouvant aller jusqu'au licenciement.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Ph. BRISMONTIER

Responsable du Développement Social

Vendredi 26 Janvier 2001 notre camarade Alain Martinez a reçu la notification de sa sanction. Le résultat est lourd, très lourd : 10 jours de mise à pied. (Voir lettre ci-dessus)

10 jours de mise à pied, cela représente une perte de au moins $\frac{1}{2}$ mois de salaire, sanction qui est sans commune mesure avec les faits reprochés.

Nous rappelons que les faits reprochés, et nous l'avons réaffirmé lors de l'entretien avec M.Brismontier, sont de notoriété publique. La « perruque » existe depuis que les salariés existent. Combien de fois la hiérarchie demande aux salariés de leur faire leur « perruque » et cela pendant le temps de travail.

M.Balthazard directeur de la DIAM qui est la personne qui a surpris A.Martinez à 18heures (alors que ce dernier termine son travail à 16h03) ne s'est il jamais servi du matériel de l'entreprise à des fins personnelles ? Eh bien oui, puisque celui-ci a eu besoin de M.Martinez à deux reprises pour sa moto Norton. La première fois pour réparation d'un pas de vis et la deuxième fois pour régler l'avance à allumage à l'aide d'une lampe tromboscopique prêtée. *Deux poids deux mesures.*

Nous pensons sincèrement que les reproches faits à notre camarade sont un prétexte et que le fond du problème est tout autre . C'est :

- 1) l'existence de SUD (voir avec toutes les tracasseries faites à son encontre)
- 2) la mise au contentieux de la direction Renault concernant les élections professionnelles.

La démonstration a été faite par l'attitude de la direction qui s'est permise d'informer les salariés avant que notre camarade soit convoqué pour un entretien préalable.

La direction n'a cessé d'affirmer que le problème reproché à Alain Martinez était personnel et n'avait rien à voir avec SUD. L'information a été faite dans un très grand nombre d'UET et de directions..

Si le cas de notre camarade Alain avait été un problème syndical SUD on se demande jusqu'où serait allée la direction.

Vu la disproportion entre la faute et la sanction nous avons demandé à la direction en séance de CE de réviser à la baisse son jugement. Seules, la CGT et la CFDT ont fait une déclaration de soutien à A.Martinez.

**La direction refusant toute quête aux restaurants,
SI VOUS VOULEZ SOUTENIR ET AIDER NOTRE CAMARADE ALAIN,
VOUS POUVEZ VERSER VOTRE CONTRIBUTION .**

(chèque au nom de SUD Renault Guyancourt remis à l'adresse du syndicat API :CTA.624 040 ou à vos délégués SUD.)

Des nouvelles encourageantes

Le syndicat SUD Renault était présent à la manifestation du 25 Janvier sur les retraites contre le MEDEF. De nombreux syndicats SUD étaient présents y compris du secteur public.

Mardi 23 Janvier, une majorité des adhérents de la CFDT MICHELIN ont créé un syndicat SUD sur les 11 sites du célèbre fabricant de pneus. A l'origine de cette hémorragie, les 35 heures et des désaccords entre les salariés et les instances syndicales (air de plus en plus connu).

Information CE du 29/01/01

Congés principaux 2001 : la durée du congé est fixé à 4 semaines dont 3 semaines minimum consécutives entre le 1.06.2001 et le 30.09.2001, en accord avec la hiérarchie et sauf cas particulier. Les dates de congés devront être définitivement arrêtées pour le 31 Mars 2001. Les heures de franchises sont toujours appliquées.

Rappel : d'après l'accord sur le capital temps il est possible d'ajouter à son congé principal des jours de capital temps.